



Ville d'Esch-sur-Alzette.

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:

26.11.2014

Date de la convocation des conseillers :

26.11.2014

point de l'ordre du jour no:

3D35

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 5 décembre 2014

Présents : Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, Codello, échevins, Maroldt, Knaff, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Mischo, Huss, Biltgen, Kersch, conseillers
Esen, secrétaire général

Absents : Hildgen, conseiller

Le Conseil Communal;

Objet: Devis supplémentaire – Acquisition et l'installation de signalisation directionnelle pour piétons (Art. 4/622/222100/14303)

Considérant qu'il s'agit d'un devis supplémentaire de 120.000 € concernant l'acquisition et l'installation de signalisation directionnelle pour piétons;

Considérant qu'un premier devis de 280 000 € avait été approuvé par le conseil communal en date du 17 janvier 2014;

Considérant qu'un crédit de 200 000 € est inscrit à l'article 4/622/222100/14303 du budget des dépenses extraordinaires de 2015;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
par 15 voix oui, 1 voix non et 2 abstentions**

le devis supplémentaire de 120.000,00 € concernant l'acquisition et l'installation de signalisation directionnelle pour piétons.

En séance

Esch-sur-Alzette, le 12.12.2014
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

Suivent les signatures

La bourgmestre,

Date qu'en tête